

**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N°54/2024**

| | |
|-----------------------------------|--------------|
| Date convocation | : 03/12/2024 |
| Nombre de conseillers en exercice | : 13 |

| | |
|----------|------|
| Présents | : 07 |
| Votants | : 09 |

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Salinelles, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Marc LARROQUE, Maire.

Présents : Mesdames Line GAL, Adjointe et Véronique FONTENEAU.

Messieurs : Marc LARROQUE, Maire - Norbert RIEUSSET, Adjoint - Gérard CAFFORT - Martinho DE PASSOS - Thierry FERRAND.

Procuration (s) : Marc LARROQUE pour Agnès VRINAT et Line GAL pour Paul MARTIN.

Absents : Florise PADER - Olivier MORICEAU - Patrick LOISEL et Régis COMBERNOUX.

Secrétaire de séance : Line GAL

Objet : Travaux d'Aménagement de la RD 178 – Convention avec le Département du Gard – convention de financement et de transfert de Gestion

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1414-1 et suivants ;

Vu la délibération n°03/2023, prise en séance du 19 janvier 2023, par laquelle le Conseil Municipal a conventionné le transfert de maîtrise d'ouvrage et de financement pour l'étude de l'aménagement de la RD178 – Route de Lecques – en traversée d'agglomération de la commune de Salinelles avec le Département du Gard.

Vu la délibération n°30/2024, prise en séance du 29 avril 2024, par laquelle le Conseil Municipal a conventionné avec le Département du Gard dans le cadre du PACTE TERRITORIAL – CONTRATS TERRITOIRAL – Travaux de sécurisation de la route de LECQUES – dossier Contrat Territorial d'Equipement 2024-0097-DAT.

Considérant l'information du service Départemental d'Aménagement des routes, du mois de juin 2024, informant la commune de Salinelles que le dossier Contrat Territorial d'Equipement 2024-0097-DAT n'avait pas été instruit par le bon service du Département.

Considérant que par conséquent le CET 2024-0097-DAT n'a plus lieu d'être.

Considérant que le Département du Gard a notifié une nouvelle attribution de subvention – Contrat Territorial – Aménagement de la RD178 dans la traversée d'agglomération de Salinelles – Route de Lecques – convention de financement et de transfert de gestion dossier n°24.020, en séance du 11 octobre 2024, lors de la Commission Permanente du Conseil Département du Gard :

- Montant prévisionnel des travaux : 80 000,00 €
- Coûts éligibles de l'opération : 50 412,00 €
- Participation du Conseil Départemental : 50 412,00 €, décomposé comme suit :
 - Chaussée : 45 597 € X 100% = 45 597,00 €

Envoyé en préfecture le 10/12/2024

Reçu en préfecture le 10/12/2024

Publiée le 11/12/2024

IN : 030-213003064-20241209-542024-DF

- Trottoirs : 165ml X 15€ = 2 475,00 €
- Ingénierie : 3 900,00 € X 60% = 2 340,00 €

Considérant qu'une demande de subvention n°14630363 auprès des services de l'Etat, dans le cadre des DETR, a également été faite.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, après en avoir délibéré :

DIT que le CET 2024-0097-DAT n'a plus lieu d'être.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer le nouveau Contrat Territorial 24.020, jointe en annexe, en remplacement du CET 2024-0097-DAT et toutes les pièces affairant au dossier de travaux de sécurisation de la route de Lecques.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
M. Marc LARROQUE



Le secrétaire de séance,



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nîmes (30), 16 Avenue Feuchères, dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telecours.fr